Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D09_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 28 janvier 2026

Le mercredi 28 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. LAFROGNE Ronan ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy.

Absents :
M. PARET Michel ; Mme SAUVEE Chantal ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme BORDAGE Christelle ; M. BUREAU Yannick ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 17
Absents : 10
Procurations : 0
Votants : 17

****

VENTE D'UN TERRAIN ALLEE FRANCOISE SAGAN

N°09/26

La commune est propriétaire d'une parcelle située Allée Françoise Sagan, d'une superficie de 349 m² au cadastre. Auparavant occupée par une aire de jeux qui a été déplacée, cette parcelle est libre de toute occupation. Son classement en zone UE2a au Plan Local d'urbanisme intercommunal de Rennes Métropole lui permet d'être construite en vue d'accueillir de l'habitat.
Ce terrain étant traversé par 2 canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales de diamètre de 200 et 300 mm, la commune y a réalisé des travaux de dévoiement afin d'en améliorer la constructibilité. Une convention de servitude de passage des 2 canalisations au bénéfice de Rennes Métropole a été signée le 4 août 2023. La commune a en outre réalisé des travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité et de télécommunications.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D09_26-DE

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques de Bretagne, par avis du 27 février 2025, a estimé la valeur de ce bien à 280 € du mètre carré, soit 97.720 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.
Par délibération n°32/25 du 25 mars 2025, le conseil municipal en a approuvé la vente au prix de 274 € TTC le m² net vendeur.
Il s'avère depuis que la parcelle réellement cessible est légèrement différente en raison de l'emprise sur le terrain d'un candélabre d'éclairage public et d'un coffret de fausse coupure électrique. Après établissement d'un plan de division parcellaire par un géomètre expert (cf. plan joint), la surface cessible reste de 349 m².
Le terrain est ainsi divisé en 3 parcelles cadastrales AM 744, 745 et 746.
A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la vente de la parcelle cadastrée AM 746, issue de la parcelle AM 303, d'une superficie de 349 m², sis allée Françoise Sagan à Gévezé, au profit de Monsieur VIMEUX Vincent et de Madame VIMEUX Marina, demeurant 6 allée Arthur Bernède à Gévezé, au prix 274 € TTC le m² net vendeur, soit un prix total de 95 626 € TTC comprenant une TVA de 20% à la charge de la commune.
- précise que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs
- mandate maître Butel, notaire à Gévezé pour la rédaction de l'acte authentique.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

MAIRIE DE GÉVEZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT